

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2014

---

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1413)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL219

présenté par  
M. Raimbourg, rapporteur

-----

### ARTICLE 9

A l'alinéa 22, substituer aux mots :

« la décision »,

les mots :

« l'ordonnance ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.